



Le Var vous accueille, PROTÉGEZ-LE!


**Ni feu
ni barbecue**
 aux abords des forêts


Pas de cigarette
 ni mégot jeté au sol ou
 par la fenêtre de la voiture


Pas de travaux
sources d'étincelles
 près des herbes sèches


Pas de combustible
contre la maison
 bois, fuel, butane

**Témoign d'un
début d'incendie,**
je donne l'alerte
 en localisant le feu
 avec précision



**Je me mets
à l'abri**
 dans une
 habitation



**9 FEUX SUR 10
SONT D'ORIGINE
HUMAINE**

Rendez-vous sur :
www.var.gouv.fr

Durant l'été, l'accès aux massifs
 forestiers du Var est réglementé et à
 certains moments, il peut être interdit.

Une carte interactive renseigne sur les
 conditions d'accès de chaque massif en
 fonction du risque incendie.

Elle est actualisée chaque jour sur le site
 de la préfecture du Var.

Pour la consulter,
 flashez le code.

